



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE -DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra **le 4 octobre 2021, à 20h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts, situé au 774, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer** pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. La location de cet immeuble se situe au 137, rue Bélanger, lot 3 886 670 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter les dérogations suivantes :
  - La marge de recul latérale du bâtiment principal qui est de 1,64 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 4 m.
  - La marge de recul latérale du perron qui est de 0,55 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 2 m.
  
2. La location de cet immeuble se situe au 1653, boulevard Perron, lot 6 431 069 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la dérogation suivante :

- La largeur de l'emplacement qui est de 17,87 m, alors que le règlement de zonage prévoit une largeur minimale de 18 m.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 16 septembre 2021

Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication site Web, le 16 septembre 2021)